

## **CONDITIONS GENERALES D'ACHAT**

### **1. Application**

Le fait que nos fournisseurs honorent les commandes que nous leur passons implique de plein droit leur adhésion entière et sans réserve à nos conditions générales d'achat, à l'exclusion de tous autres documents.

Toute condition contraire posée par notre fournisseur nous sera donc inopposable, à défaut d'acceptation expresse de notre part, et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à notre connaissance.

Le fait que nous ne nous prévalons pas à un moment donné de l'une quelconque disposition des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation de notre part à nous en prévaloir ultérieurement.

### **2. Commandes**

Les fournisseurs doivent accuser réception de notre bon de commande dans un délai de 3 jours maximum. Nous ne reconnaissons comme valables que les bons de commandes par écrit. En cas de modification, elle doit être confirmée par écrit. Sont nuls et sans effet, tous accords ou engagements autres que ceux stipulés dans la présente commande.

### **3. Délais de livraison**

Au cas où, pour une raison quelconque, les délais de livraison n'étaient pas respectés, nous nous réservons, sans préjudice de notre droit à des dommages-intérêts, le droit de nous procurer ailleurs le matériel ou les produits de remplacement, étant précisé que le fournisseur défaillant nous sera redevable des frais engagés pour ce remplacement.

### **4. Bordereau de livraison**

Sauf stipulations contraires, les marchandises doivent être livrées franco de port et d'emballage.

Toute livraison doit faire l'objet d'un bon de livraison mentionnant :

- la désignation de notre société
- le numéro de la présente commande
- la quantité exacte de produits livrés, avec le poids brut, le poids net et le nombre de colis
- le numéro du compte du fournisseur et son nom

Ce bon de livraison, accompagné du certificat de conformité, doit être placé dans une enveloppe apposée à l'extérieur d'un des colis, ce dernier devant être facilement identifiable.

## **5. Réception**

Les risques sont à la charge du vendeur qui fait son affaire personnelle d'un éventuel recours contre le transporteur, étant entendu que les réserves auprès du transporteur seront faites par nous dans les délais légaux. La réception se fait sous réserve de l'examen concernant la conformité et la qualité de la marchandise. Les personnes chargées par notre fournisseur de livrer la marchandise à l'intérieur de notre entreprise sont soumises aux dispositions de notre règlement intérieur. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident dont seraient victimes ces personnes sur nos terrains ou dans nos usines.

## **6. Factures**

Dans le cas où une des livraisons porte sur plusieurs commandes, il doit être établi une facture par commande. Les factures doivent nous être adressées dans les 48 heures qui suivent l'expédition des marchandises. Chaque facture doit être établie en 3 exemplaires et doit comporter :

- le numéro complet de la commande ainsi que la référence donnée par notre société à la pièce ou à la matière
- le numéro du code fournisseur
- le numéro du bordereau de livraison
- le prix tel qu'il figure sur le bon de commande

Les factures qui nous parviennent après le 25 de chaque mois seront réglées valeur du mois suivant.

## **7. Paiement**

Le règlement de la facture se fait dans un délai de 45 jours fin de mois, date de réception des marchandises. La mise en règlement des factures demeure subordonnée à l'acceptation des marchandises par notre service « Qualité Réception ». De même, la non fourniture à la livraison des documents demandés sur notre bon de commande (certificat matière, certificat de conformité...) entraîne la mise en suspension du règlement de la facture correspondante.

## **8. Outillage**

Dans le cas d'exécution de pièces à l'aide d'un outillage conçu d'après nos plans, ce dernier reste de plein droit notre entière propriété et peut être réclamé au fournisseur à tout moment et sans aucune justification de notre part. Le fournisseur devra le tenir à notre disposition dans un délai maximum de 10 jours à réception de notre demande écrite, sans que ceci donne pour lui ouverture à une quelconque demande de dédommagement. En outre, le fournisseur s'oblige à maintenir l'outillage en parfait état de fonctionnement, l'entretien incombant à sa charge et à ses frais. Enfin, aucun outillage ne peut être détruit sans notre accord préalable donné expressément par écrit.

## **9. Echantillons, dessins**

Les échantillons, dessins, modèles ou autres documents ou informations que nous mettons à la disposition du fournisseur pour l'exécution d'une commande ne peuvent en aucun cas être communiqués, divulgués, mis à la disposition de tiers et doivent nous être restitués à tout moment, à première demande de notre part. Le fournisseur s'engage à prendre toutes mesures appropriées pour que son personnel ou tout sous-traitant respecte cet engagement. Nous pouvons réclamer des dommages-intérêts en cas de violation de quelque nature que ce soit de cette obligation de secret.

## **10. Attribution de compétence**

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française, et à titre supplétif, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.

## **11. Règlements gouvernementaux relatives à la sécurité et à l'environnement**

Tous les matériaux achetés, employés dans la fabrication des produits, doivent satisfaire aux réglementations gouvernementales et aux contraintes de sécurité en vigueur concernant les produits réglementés, toxiques et dangereux.

**La seule version valable est en Français.**